Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 048-214801326-20260925-625092026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE SEANCE 25 SEPTEMBRE 2026	CONSEILLERS MUNICIPAUX :
	EN EXERCICE : 15
	PRÉSENTS : 13
	Procurations: 2
	Absent: 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BECHETOILLE Xavier, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, SOULIER Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.
Présents par procuration : Madame BOUDON Sophie à Madame CHALIER Maryline, Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame SOULIER Anne.
Absent :
Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

6 - OBJET : ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION, LA MISE EN VALEUR ET LA SECURISATION DE L'EGLISE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé une consultation en vue de confier une mission de diagnostic et de maîtrise d'œuvre pour la restauration, la mise en valeur et la sécurisation de l'église de Saint-Alban, édifice inscrit au titre des monuments historiques.
La consultation avait pour objectif de retenir une équipe disposant de compétences adaptées au patrimoine religieux et capable d'accompagner la commune dans la connaissance de l'édifice, la définition et le phasage des interventions, l'estimation financière, la mise en valeur du mobilier et des objets protégés ainsi que, dans les phases ultérieures, le suivi de la réalisation des travaux.
Plusieurs architectes du patrimoine et équipes présentant des références adaptées ont été consultés. Trois offres complètes ont été reçues : FIORE Architecture / Quartiers Lumières, TRABON Architecture et ACA Architectes & Associés. L'Atelier Bessin-Sebelin a indiqué ne pas être en mesure de remettre une offre.

Analyse des offres :
Conformément aux documents de la consultation, l'analyse a été réalisée sur la base d'une valeur technique pondérée à 60 % et du prix pondéré à 40 %. La valeur technique a été appréciée au regard de la compréhension des enjeux, de la méthodologie proposée et des références similaires.
Les trois candidatures présentent un niveau de compétence sérieux en matière de patrimoine religieux. L'analyse comparative fait néanmoins apparaître des approches différentes.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 048-214801326-20260925-625092026-DE

FIORE Architecture / Quartiers Lumières :
L'offre présente une méthodologie structurée, de solides références patrimoniales et une compétence spécifique en conception lumière grâce à l'association avec Quartiers Lumières. Cette spécialisation constitue un atout pour la mise en valeur intérieure de l'édifice. La tranche étudiée est proposée à 17 142,49 € HT.

TRABON Architecture :
L'agence bénéficie d'une connaissance antérieure de l'église de Saint-Alban et présente des références particulièrement proches de l'opération, notamment en restauration d'églises protégées, mise en valeur intérieure, objets mobiliers et aménagement de Trésors. L'analyse a toutefois relevé que certaines propositions formulées lors de la visite ne correspondaient pas entièrement à la configuration constructive constatée dans les parties hautes de l'édifice. La tranche étudiée est proposée à 17 175,00 € HT.

ACA Architectes & Associés :
L'offre se distingue par une démarche particulièrement approfondie de connaissance préalable de l'édifice : recherche historique, relevé architectural détaillé, diagnostic sanitaire, prise en compte de la crypte, du clocher, des combles, des charpentes, des réseaux, du mobilier et de l'orfèvrerie. La visite du site a également témoigné d'une appropriation approfondie des espaces, y compris des parties difficiles d'accès. L'équipe associe directement compétence patrimoniale et économie de la construction et propose un accompagnement de la commune dans le phasage technique et financier de l'opération. La tranche étudiée est proposée à 11 615,00 € HT.
Les propositions de médiation et de transmission du patrimoine évoquées par ACA lors des échanges, notamment à destination des habitants et des jeunes publics, ont été appréciées comme perspectives complémentaires. Elles ne sont toutefois pas intégrées dans la notation, celle-ci restant strictement fondée sur les critères annoncés dans la consultation.

Classement résultant de l'analyse:

Candidat	Technique /60	Prix HT	Prix /40	Total /100
ACA Architectes & Associés	54	11 615,00 €	40,00	94,00
TRABON Architecture	54	17 175,00 €	27,05	81,05
FIORE Architecture Quartiers Lumières	53	17 142,49 €	27,10	80,10

Au regard de cette analyse, l'offre d'ACA Architectes & Associés obtient la meilleure note globale. Elle présente à la fois une méthodologie de diagnostic très complète et le prix le plus bas pour la tranche analysée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- PREND ACTE du rapport d'analyse des offres présentées au Conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 048-214801326-20260925-625092026-DE

- APPROUVE le classement des offres résultant de l'application des critères prévus par la consultation ;
- DÉCIDE de retenir l'offre d'ACA Architectes & Associés pour la mission de diagnostic et de maîtrise d'œuvre relative à la restauration, la mise en valeur et la sécurisation de l'église Saint-Alban, dans les conditions prévues par les pièces de la consultation et l'offre du candidat ;
- APPROUVE le montant de 11 615,00 € HT, soit 13 938,00 € TTC, pour la tranche ferme d'études préalables, sous réserve des stipulations définitives du marché ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le marché ainsi que les pièces nécessaires à son exécution, dans la limite des crédits inscrits au budget et des autorisations conférées par la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, à solliciter les subventions et participations susceptibles d'être mobilisées auprès de l'État, de la Région, du Département et de tout autre partenaire compétent, et à signer les documents nécessaires à ces demandes ;

Le Maire,

Samuel SOULIER

